

Redonnons le meilleur à la terre

6328
14/02/12

DEFINITION TECHNIQUE

Le système de récupération eaux de pluie permet de collecter les eaux de toiture, de les stocker et de mettre cette eau à disposition de l'utilisateur grâce à un système de pompage.

Les eaux collectées se déversent dans la cuve en traversant d'abord un filtre de descente de gouttière puis arrive dans le filtre de la cuve dont la finesse de filtration est inférieure à 1 mm.

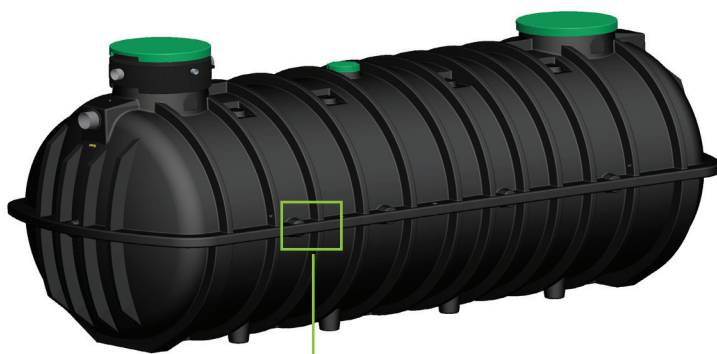
Un dispositif anti-remous permet de ne pas remettre en suspension les matières fines les plus lourdes qui ont décanté. Lorsque la cuve est pleine, l'excès d'eau retourne au réseau de collecte ou vers un déversoir.

L'aquamop respecte les règles de conception définies par la norme NF P 16-005, cette norme précise également les règles de dimensionnement, mise en oeuvre, mise en service, entretien et maintenance.

Ce réservoir a été dimensionné et fabriqué pour résister à la pression des terres en étant complètement vide et même dans un terrain hydromorphe avec une hauteur d'eau de 1 mètre maximum par rapport au fond de la cuve. Dans le cas où la hauteur d'eau est plus importante, nous vous proposons des cuves Aquamop en polyester (Voir fiche technique 6405)

CONFORME A LA
NORME NF P 16-005

ELIGIBLE AU
CREDIT D'IMPOT



ENTRETIEN

- Nettoyage de la grille et du filtre se trouvant dans le système collecteur (2 fois par an)
- Vérification de l'état de la crépine d'aspiration en soulevant le système collecteur.(nettoyage 2 fois par an)

Pour l'entretien annuel, il y aura lieu d'effectuer une vidange et un nettoyage des parois.

INSTALLATION

Voir page 3 de cette fiche
Attention: prévoir une grille anti-moustique en partie supérieure de la ventilation.

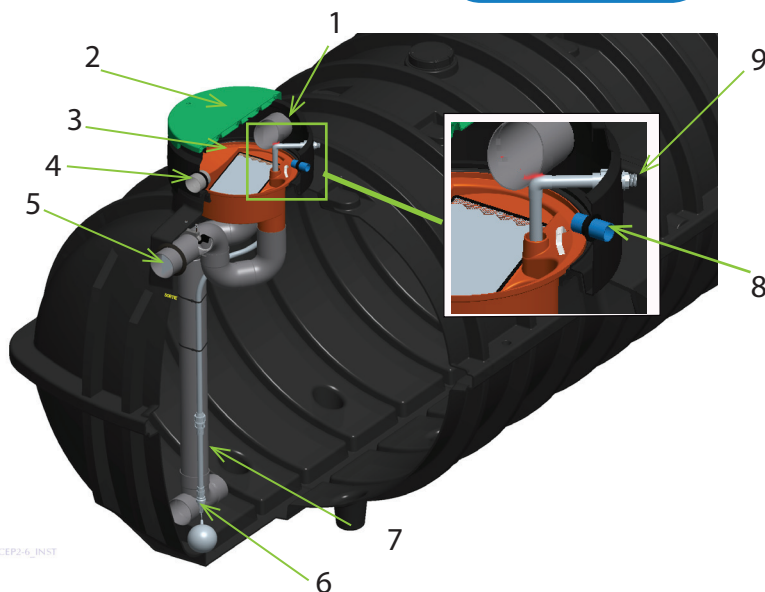
ÉQUIPEMENTS OPTIONNELS

Prévoir un dispositif de pompage ou de gestion adapté au volume de la cuve et son utilisation souhaitée (voir OPTIONS pages 2).
Consulter nos conseillers techniques pour de plus amples renseignements.

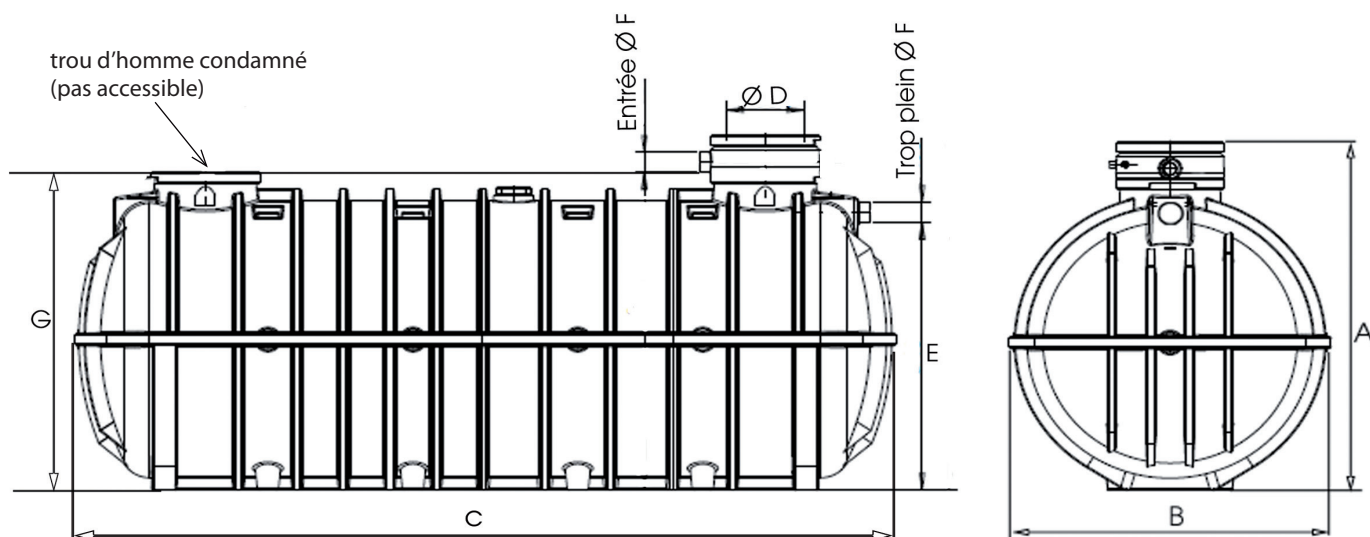
GARANTIE

Une garantie biennale est accordée.
La cuverie bénéficie d'une garantie anti-corrosion de 20 ans.

1. Entrée eaux pluviales Ø 160
2. Couvercle à poser verrouillable
3. Système collecteur muni de poignées comprenant les filtres
4. Ventilation DN100 PVC
5. Trop plein Ø 160 équipé d'un clapet anti retour
6. Tube d'aspiration muni d'une crépine et d'un flotteur
7. Tube plongeur anti-remous
8. Sortie câble pompe immergée DN50
9. Passe paroi en 1" fileté pour branchement d'une pompe de surface ou d'un gestionnaire (voir options)



178_GAMME CEP2-6_INST



Référence	Volume (Litres)	A	Ø B	C	Ø D	E	Ø F	G	Nombre de ceinture (option)
CEP2/6328/10	10000	2840	2490	3378	600	2140	160	2540	3
CEP2/6328/12	12000	2840	2490	3928	600	2140	160	2540	4
CEP2/6328/15	15000	2840	2490	4782	600	2140	160	2540	4
CEP2/6328/20	20000	2840	2490	6232	600	2140	160	2540	4

OPTIONS:

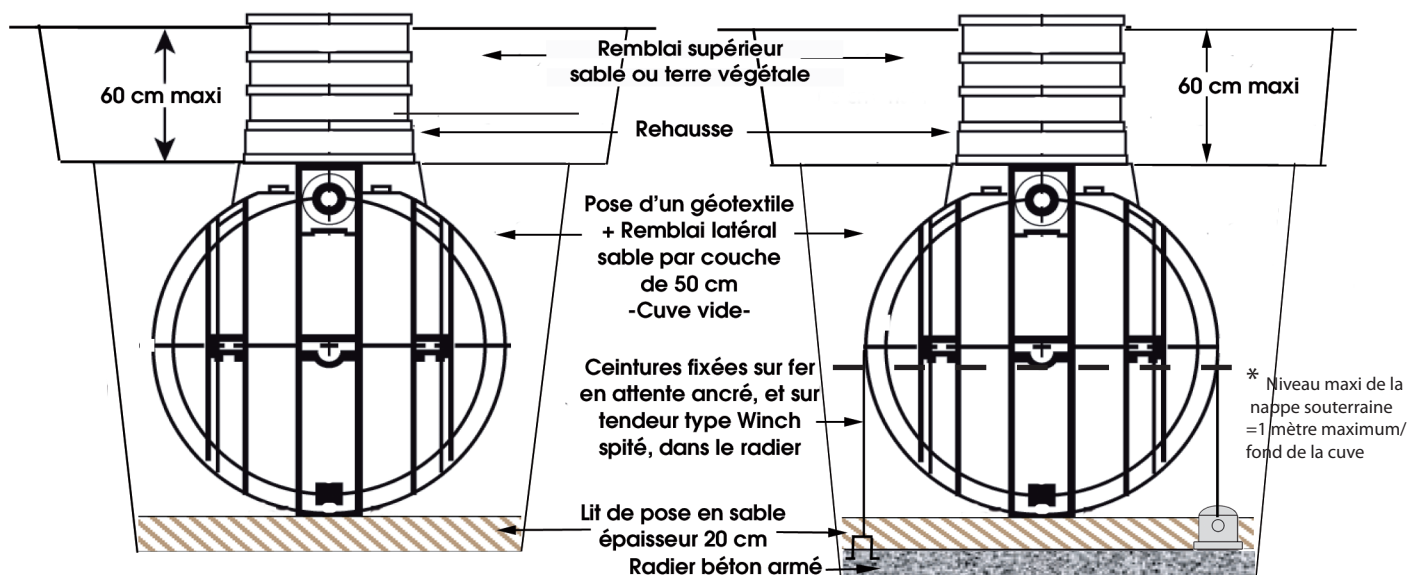
CA3/6394/10T	Ceintures d'ancrage pour la pose
RH2/6030	Rehausse polyéthylène à poser, hauteur 300 mm
FDG10	Filtre de descente de gouttière simplifié
FDG14	Filtre de descente de gouttière avec système évacuation des feuilles
FGU11	Système de filtration UV
PP58/03	Kit de pompage de surface se reporter à la FT 6032
PP58/11	Kit de pompage avec gestionnaire se reporter à la FT 6032
PP58/14	Gestionnaire AC500 se reporter à la FT 6033
PP58/16	Gestionnaire AC500 avec pompe de chargement se reporter à la FT 6033

Redonnons le meilleur à la terre

6328
14/02/12

POSE EN TERRAIN NON HYDROMORPHE
NON ARGILEUX
SANS NAPPE SOUTERRAINEE

POSE EN TERRAIN HYDROMORPHE
ET/OU ARGILEUX
HAUTEUR MAXI NAPPE SOUTERRAINE
= 1 mètre maximum/ fond de la cuve*



MANUTENTION:

Les réservoirs doivent être manutentionnés à l'aide d'élingues chaînes à accrocher sur les anneaux de levage et avec un engin de levage adapté au volume de la cuve.

- Des élingues chaînes devront être fournies par l'entreprise installatrice.
- Prévoir l'accessibilité des moyens de transport adaptée au lieu d'implantation.

TERRASSEMENT :

L'implantation altimétrique de la cuve doit être calculée de telle manière que la hauteur de la nappe d'eau souterraine ne dépasse pas 1 mètre par rapport au fond de la cuve.

Réaliser une fouille indépendante pour chaque cuve et si besoin, rabattre la nappe d'eau souterraine jusqu'à la fin des travaux de remblaiement de l'appareil.

Les parois de la fouille doivent se situer à environ 50 cm tout autour de la cuve.

Le bas du talutage constituant un merlon de terre doit se situer au moins à 4 m autour de la cuve.

REALISATION D'UNE DALLE DE PROTECTION EN BETON FORTEMENT ARME, dans les cas suivants:

- 1) En cas de remblai de plus de 60 cm au-dessus de la génératrice supérieure de la cuve.
- 2) En cas de surcharge ponctuelle due au passage de véhicules à moins de 4 m du bord de la fouille.
- 3) En cas d'utilisation de rehausses en béton.
- 4) En cas de surcharges dues à des conditions climatiques extrêmes.

Cette dalle devra prendre appui sur le terrain stabilisé et non remué tout autour de fouille.

Attention: Après remblai latéral en sable, il y a lieu de remplir la cuve jusqu'à débordement avant de couler la dalle béton armé de protection.

CEINTURE D'ANCRAGE :

Utiliser les ceintures polyester adaptées, qui ne devront pas subir de tension excessive afin d'éviter l'ovalisation de la cuve.